



Département de l'Oise  
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton d'Auneuil

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : [mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr](mailto:mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr)  
Site Internet : [www.jouysousthelle.fr](http://www.jouysousthelle.fr)

## **Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE**

**EXTRAIT**

**Compte-rendu de la réunion du Vendredi 07 décembre 2012 à 20 h 30**

Le sept décembre deux mil douze, huit membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

**Etaient présents :** MM. Hervé Lefèvre, Daniel Lommer, Christophe Amant, M<sup>mes</sup> Florence Gallois, Suzanne Bouychou, MM. René Strémon, Maurice Monge et M<sup>me</sup> Sylvie Chardon.

**Etaient absents :** M. Jean-Luc Kohli, M<sup>me</sup> Colette Allier, M. Romain Philippe, M<sup>mes</sup> Catherine Mancini, Ariane Dufresnoy et M. Christophe Chéron.

**Pouvoir :** M<sup>me</sup> Allier à M. Lefèvre / M. Kohli à M. Lommer.

Monsieur Christophe Amant est désigné Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

### **I / Adhésion de la Commune au Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons (SMAS)**

Vu la délibération du 04 décembre 2012 du Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal d'assainissement des communes de la vallée du ru du Mesnil acceptant la demande de retrait de notre commune,  
Considérant que le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons projette de créer une station d'épuration sur le ru de Pouilly qui pourrait recevoir les eaux usées de notre commune,

**Le Conseil Municipal délibère et vote pour solliciter l'adhésion** de la Commune de JOUY SOUS THELLE du Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons (SMAS).

***9 conseillers sont « Pour »  
1 conseiller s'abstient M. MONGE***

La séance est suspendue à 20 h 55 pour que Monsieur Gérard LEMAITRE, Conseiller Général, Président de la Communauté de Communes du Vexin Thelle (CCVT) et Maire de Senots, présent et invité par Monsieur le Maire, puisse donner quelques explications et répondre aux questions des élus et du public présent sur le projet de « Tout à l'égout ».  
La séance est à nouveau ouverte à 21 h 25.

### **II / Décision modificative sur le budget primitif 2012 relative au versement des fonds de l'emprunt contracté récemment**

**Le Conseil Municipal délibère et vote** pour procéder à une décision modificative sur le budget primitif 2012 au vu du versement d'un emprunt d'un montant de 100 000 € contracté auprès du Crédit Agricole Brie-Picardie lors de la réunion précédente du 09 novembre 2012.

La décision modificative concerne les écritures comptables suivantes :

- Dépenses d'investissement – article 2313 programme 163 : + 100 000 €
- Recettes d'investissement – article 1641 : + 100 000 €

***9 conseillers sont « Pour »  
M. MONGE ne participe pas au vote***

### **III / Convention d'occupation de la salle socio culturelle par la petite enfance de la CCVT**

Le **Conseil Municipal délibère et vote** pour que le **service Petite Enfance de la Communauté de Communes du Vexin Thelle** puisse occuper les locaux de la Salle Socio-Culturelle à titre gracieux à compter de cette date pour une durée d'un an renouvelable tacitement, selon les besoins et après l'activité périscolaire du matin.

Cette occupation a pour but de mettre en place des ateliers d'éveils par le service de la petite enfance de la CCVT et plus particulièrement le relais assistante maternelle.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer la convention qui sera reconduite chaque année.

***10 conseillers sont « Pour »***

La séance est levée 21 h 35

**Le 08 décembre 2012**

***Le Maire, Hervé LEFEVRE***

# Informations diverses

## Fermeture de fin d'année

La Mairie sera **fermée du 24 au 29 décembre 2012 inclus**.

En revanche, une permanence sera tenue **UNI QUEMENT POUR LES INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES** le lundi 31 décembre 2012 de 10 h à 11 heures.

## Inscription sur les listes électorales et de population

Les inscriptions sur les listes électorales et de population ne se font pas automatiquement lors du déménagement, vous devez faire la démarche de vous présentez en Mairie - durant les permanences - et de vous inscrire. Pour cela, vous devez apporter votre carte nationale d'identité, votre livret de famille et votre carte d'électeur actuelle.

**Les inscriptions sur la liste électorale ont lieu en Mairie entre le 1<sup>er</sup> Septembre et le 31 Décembre de chaque année.**

## Sel de déneigement

Il est rappelé que chaque habitant est responsable devant chez lui de son trottoir, par conséquent, en cas de neige et verglas, vous devez dégager le passage afin de limiter les risques d'accidents.

La commune met à votre disposition (de façon raisonnable) du sel de déneigement. Il vous suffit de passer durant les permanences avec un petit seau.

## Point Propre et Déchetterie

La CCVT informe que le Point Propre de Porcheux/La Houssoye ainsi que la Déchetterie de Liancourt St Pierre seront fermés du samedi 22 décembre 2012 au mardi 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Par ailleurs, les encombrants seront collectés les Jedis 18 avril 2013 et 17 octobre 2013.

L'opération AMIANTE sera à nouveau programmée les samedi 6 avril 2013 et 7 septembre 2013 uniquement sur le site de Liancourt St Pierre (le site de Porcheux/La Houssoye sera fermé à cette occasion).

## Vols de fleurs et arbustes

Le Conseil Municipal a voté pour planter des fleurs vivaces et arbustes dans différents parterres de la Commune. Depuis quelques temps, certaines personnes prennent plaisir à se fleurir gratuitement. Des rosiers, des arbustes du parking de l'école, des fleurs dans les îlots ont été volés !

## Groupement d'achat fioul domestique

Monsieur Daniel Lommer, gérant bénévole du Groupement d'Achat Fioul Domestique de notre Commune, vous informe que la prochaine livraison groupée est prévue pour le mercredi 19 décembre 2012.

Les Bons de Commande sont disponibles en Mairie et sur le site Internet officiel de la Commune [www.jouysoushelle.fr](http://www.jouysoushelle.fr) et devront être déposés en Mairie au plus tard le samedi 15 décembre 2012 avant 12h00.

Aucune commande ne pourra être honorée après cette échéance.

La prochaine livraison groupée aura lieu le mercredi 13 mars 2013, prenez vos précautions à l'entrée de l'hiver.

Le règlement en 3 fois par Carte Bancaire (uniquement) sera dorénavant accepté moyennant un léger surcoût (se renseigner auprès du livreur).

## Recrutement auprès du CPI

Le Corps des Sapeurs Pompiers de Jouy sous Thelle recrute des sapeurs volontaires, dynamiques et motivés. Pour tous renseignements, veuillez vous adresser à la Mairie ou auprès du Chef de Corps, Monsieur Dominique LEFEVRE (présent le 1<sup>er</sup> dimanche du mois lors des manœuvres) au CPI rue Marinet.